



Programmes de TRG et de TRG pour micro-projets de l'Ontario

Le Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) a été lancé en 2009 afin d'encourager le développement de la technologie de l'énergie renouvelable, d'attirer des investissements et de créer des emplois dans l'énergie propre en Ontario. Ce programme aide l'Ontario à purifier l'air et à réduire l'utilisation de combustibles fossiles, y compris en éliminant graduellement les centrales à charbon en 2014.

Le gouvernement a publié en 2012 le rapport de l'examen biennal du programme de TRG et annoncé plusieurs changements. L'examen nous a permis de faire le point sur le programme et de le renforcer pour assurer son succès continu.

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a effectué les changements dans les programmes de TRG et de TRG pour les micro-projets. Ces changements assureront la pérennité de l'énergie renouvelable tout en créant des emplois, en réduisant les prix et en permettant davantage aux communautés de s'exprimer.

L'Ontario demeure déterminé à construire un réseau d'électricité propre, moderne et fiable et continue d'encourager les possibilités novatrices de génération rentable d'électricité. Les améliorations du programme de TRG appuient la conception constante d'initiatives énergétiques qui feront avancer la province vers un avenir énergétique propre.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les programmes de TRG et de TRG pour les micro-projets, consultez les sites Web de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sur les TRG et les TRG pour les micro-projets (en anglais seulement) ou appelez le 1 888 387-3403.

À propos du programme de tarifs de rachat garantis de l'Ontario (TRG)

Le programme de tarifs de rachat garantis de l'Ontario (TRG) permet aux propriétaires fonciers, aux communautés, aux propriétaires d'entreprise et aux promoteurs privés de produire de l'énergie renouvelable et de la vendre à la province à un prix garanti aux termes d'un contrat à durée prédéterminée. Vous pouvez présenter une demande dans le cadre du programme de TRG si vous utilisez une ou plusieurs formes d'énergie produite à partir de sources renouvelables, dont le vent, l'eau, la biomasse, le biogaz, le soleil et le gaz d'enfouissement.

Le programme de TRG, administré par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, est le premier programme de tarifs de rachat garantis en Amérique du Nord. Il comprend deux volets dont la participation est déterminée par le nombre de kilowatts d'électricité qu'une installation peut produire.

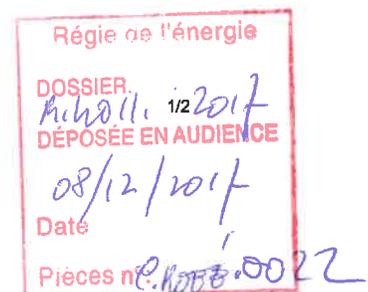
Programme de TRG



Le programme de TRG vise les projets d'énergie renouvelable dont la production est supérieure à 10 kilowatts et va généralement jusqu'à 500 kilowatts. Tous les types de producteurs y sont admissibles, y compris les promoteurs, les coopératives, les municipalités et les communautés autochtones.

Programme de TRG pour micro-projets

<http://www.energy.gov.on.ca/fr/fit-and-microfit-program/>





Le programme de TRG pour micro-projets vise les projets d'énergie renouvelable dont la production est de 10 kilowatts ou moins. Ce programme intéressera les propriétaires et les agriculteurs ainsi que certains établissements comme les écoles et les lieux du culte.

Protocole d'étude des sols du programme de TRG 2.0 <<http://www.ontario.ca/fr/fit-and-microfit-program/fit-soilstudy/>>

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario 2017 Dernière mise à jour: 5 Janvier 2015